

CD2e

ACCÉLÉRATEUR  
DE L'ÉCO-TRANSITION

# La clause verte

Votre solution achats durables



# Comment rédiger une clause verte ?

## Qu'est-ce qu'une clause verte ?



Une clause verte est une clause exemplaire sur le plan environnemental et présentant une valeur ajoutée concernant l'éco-transition.

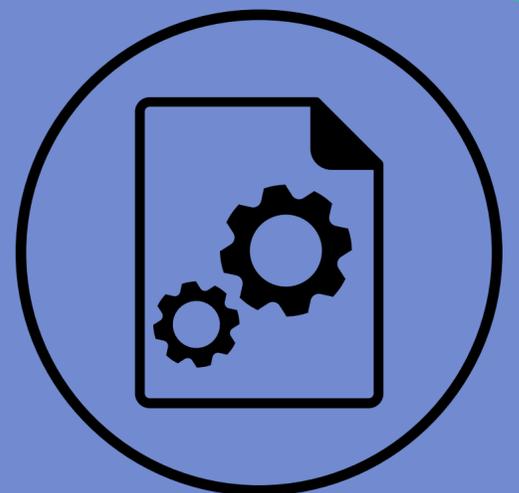
La clause verte peut être une condition d'exécution du marché, un critère ou tout autre élément présent dans un cahier des charges et qui constitue une volonté de mettre en oeuvre un achat tourné vers le respect de l'environnement.

## Où trouver les clauses ?

Les clauses environnementales proposées par nos contributeurs peuvent provenir des documents de consultation présents dans chaque DCE, à savoir, le règlement de consultation (RC), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Concernant la typologie de marché, vous pouvez proposer des clauses vertueuses insérables dans tout type de marché, que ce soit dans un marché de travaux, comme dans un marché de prestation de services ou de fournitures.

Nous laissons toute la liberté à nos contributeurs de proposer des nouveaux segments d'achats pouvant intégrer des clauses environnementales. En effet, l'outil étant évolutif, toutes les nouvelles propositions de création de segment sont les bienvenues.



# Comment rédiger une clause verte ?

## Pourquoi la clause ?



Le "pourquoi la clause" vise à définir l'objectif de la clause et mettre en évidence le gain achat escompté.

Généralement, l'objectif du "pourquoi la clause" est de démystifier le contenu technique que nous pouvons retrouver dans la clause, ainsi que de présenter les avantages environnementaux.

Ainsi l'acheteur peut, en lisant cette rubrique, s'imprégner du bénéfice environnemental et de la prise en compte par la clause des obligations législatives ou réglementaires en lien avec le marché.

## Points de vigilance

Les points de vigilances sont des points sur lesquels l'acheteur doit rester attentif.

Pour une bonne application de la clause, l'acheteur doit disposer de tous les moyens de vérification du respect de la clause par le titulaire.

De plus, le contributeur décrit dans cette partie les zones d'alertes qui lui semble nécessaire de communiquer aux futurs utilisateurs de la clause.

Par exemple : Le renouvellement d'une certification environnementale obligatoire peut constituer un point de vigilance d'une clause verte.



# Comment rédiger une clause verte ?

## Articulations entre les clauses

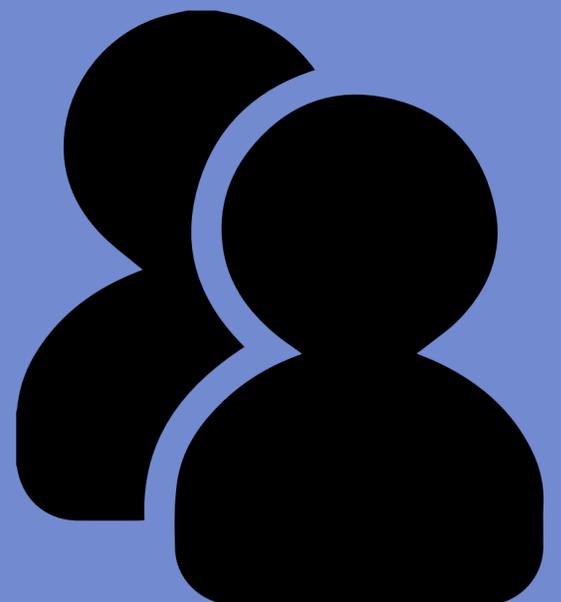


La clause verte permet une juste articulation entre les clauses. En effet, les clauses environnementales présentes sur l'outil vont automatiquement renvoyer à d'autres clauses qui peuvent se combiner afin d'étoffer le marché et le rendre plus cohérent.

## Pourquoi et comment devenir contributeur ?

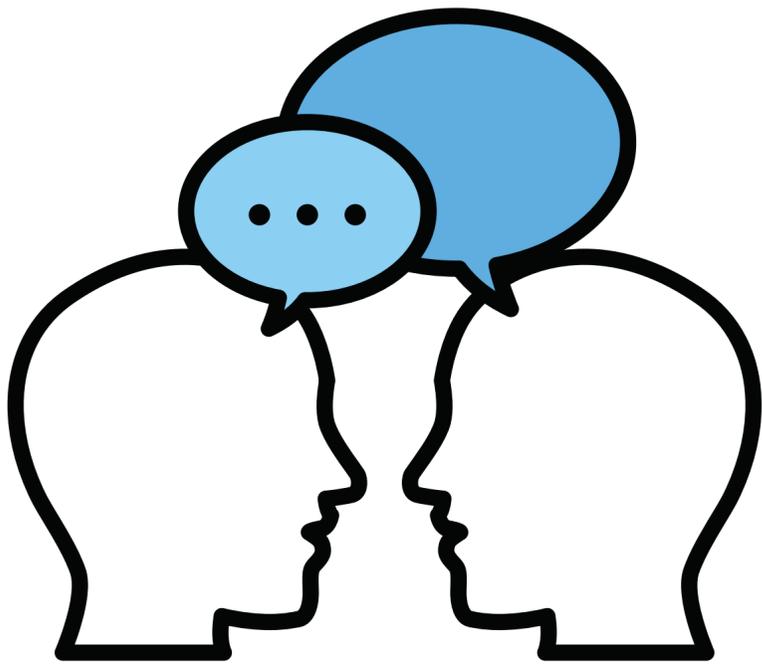
Devenir contributeur de la clause verte c'est jouir d'un support de communication supplémentaire mais c'est également l'occasion pour l'organisme proposant une clause vertueuse de mettre en avant son travail, d'échanger avec les autres contributeurs nationaux voir internationaux de l'outil ainsi que permettre aux acheteurs publics de vous contacter afin d'échanger ou de collaborer

Pour ce faire, chaque contributeur doit nous faire parvenir son LOGO ainsi qu'un lien URL permettant aux utilisateurs de retomber directement sur son site internet.



# Comment rédiger une clause verte ?

**Pour toutes demandes de contributions, veuillez contacter l'adresse mail suivante**



**[laclauseverte@cd2e.com](mailto:laclauseverte@cd2e.com)**